



Être humain !

DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 10 novembre 2021

**Signature de l'accord de principe
entre la Région Réunion et le TCO
pour le déploiement du Service d'Accompagnement
à la Rénovation Énergétique (SARÉ)**

► [Cet événement](#) est inscrit au programme de la



CONTACT PRESSE TCO

Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 | communication@tco.re | www.tco.re (Espace Presse)

SOMMAIRE

Communiqué de presse p. 3-4

Déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARÉ) sur le TCO

Qu'est-ce que le SARÉ ? p. 5

Le SARÉ du TCO : un service public pour tous les habitants du territoire de la côte Ouest p. 6

Rappel : Les dispositifs du TCO en matière d'habitat

Le PILHI p. 7

La demande de logement social p. 7-8

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 10 novembre 2021

Le TCO et ses partenaires visent l'accompagnement de 4 000 ménages du territoire de la côte Ouest à horizon 2023, dans le cadre du déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARÉ)

Ce mercredi 10 novembre 2021 (Journée contre la précarité énergétique), le président du TCO Emmanuel Séraphin et la présidente de la Région Réunion Huguette Bello ont signé un accord de principe pour le déploiement du SARÉ (2021-2023), en présence de leurs partenaires les Compagnons Bâisseurs et la Fondation Abbé Pierre. Pour la réalisation de ce programme d'actions, le TCO est soutenu par la Région Réunion à hauteur d'une contribution prévisionnelle de 250 000 euros maximum sur 3 ans.

À l'occasion de la signature officielle de cet accord, une visite d'un chantier d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, porté par les Compagnons Bâisseurs de La Réunion, a eu lieu sur le quartier de Bois de Nèfles à Saint-Paul. Rendez-vous a été donné chez la famille Élivon qui bénéficie d'un accompagnement spécifique en matière de rénovation énergétique. Dans le cadre du projet BRICOBUS Rural, la famille pourra ainsi profiter de l'installation d'un chauffe-eau solaire et de conseils malins sur les écogestes.

Tout comme la famille Élivon, les habitants du territoire de la côte Ouest (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu) pourront se faire conseiller et accompagner par le TCO via le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARÉ). Ce service sera accessible à tous, qu'ils soient propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou locataires. Les usagers intéressés pourront, dès 2022, contacter le TCO au 0262 32 12 12 et retrouver plus d'infos sur le site www.tco.re.

À l'issue de ce programme, qui pourrait perdurer au-delà de 2023 en fonction de son succès, ce sont 4 000 ménages qui pourraient être accompagnés par le TCO et ses partenaires (Région Réunion, Compagnons Bâisseurs et Fondation Abbé Pierre).

L'une des priorités du TCO est d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment à travers l'amélioration de leur habitat.

Le SARÉ vient compléter les dispositifs déjà mobilisés par le TCO en matière d'habitat : le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (Guichet Unique des signalements d'habitat indigne, accompagnement des familles au relogement, Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat) ainsi que le traitement et le suivi de la demande en logement social (organisation du service d'information et d'accueil, approche territorialisée du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur du TCO, service mutualisé avec les communes).

L'ambition du TCO est de développer cette démarche de lutte contre la précarité énergétique, d'accompagner la réalisation des chantiers sur l'ensemble du territoire, dans les Bas et dans les Hauts.

Conduire une politique écologique et solidaire devient incontournable, dans le respect d'un développement durable et compte tenu de la situation sociale du territoire : 40% de la population sous le seuil de pauvreté, environ 6 000 logements indignes recensés, impact des augmentations des prix de l'énergie sur le budget des familles, ...

Pour l'intercommunalité de l'Ouest, la transition écologique et la maîtrise de l'énergie doivent concerner toutes les familles, y compris celles qui connaissent des difficultés sociales et vivent dans des conditions précaires.

Déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARÉ) sur le TCO

Qu'est-ce que le SARÉ ?

Le programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARÉ) est un programme de certificats d'économies d'énergie (CEE) créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019. Ce programme de 3 ans (2021-2023) est porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il est cofinancé par des entreprises privées, et déployé localement par la Région Réunion et la SPL Horizon.

Ce nouveau programme vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur tout le territoire. Il vient renforcer l'information des ménages et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation. Il propose à tous les ménages du territoire un parcours d'information et d'accompagnement pour leur projet de rénovation énergétique.

À travers ce parcours, les ménages pourront se repérer, se faire conseiller et ainsi savoir quels travaux effectuer et quels dispositifs d'aides financières solliciter pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures.

Ce nouveau programme permettra la réalisation de **deux missions principales** :

► **Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers** :

Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, y compris par le développement ou le renforcement d'outils permettant de systématiser l'accompagnement des ménages et de communiquer massivement vers les citoyens. Dans ce cadre, des audits énergétiques pourront notamment être réalisés pour poser les bons diagnostics avant d'engager les travaux de rénovation des logements.

► **Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation** :

Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires peuvent être mise en place, afin d'accompagner la montée en compétence des professionnels.

A La Réunion, l'ADEME est le pilote du projet et la Région Réunion s'est positionnée pour être le porteur associé. Dans ce cadre, après une phase de concertation technique avec les EPCI, un plan de déploiement régional a été adopté par la Région Réunion mi-2020.

S'agissant de la cible du logement, ce plan de déploiement prévoit de s'appuyer, pour la région ouest, en priorité sur le TCO et la SPL Horizon Réunion pour mettre en œuvre les actions en faveur des habitants et leur offrir ainsi un service public adapté au territoire.

Le SARÉ du TCO : un service public pour tous les habitants du territoire de la côte Ouest

Les publics sont divers, par leurs aspirations, leurs attentes mais aussi leurs capacités financières.

Pour engager les occupants dans leur parcours de rénovation, il est nécessaire de rendre ces différents parcours les plus fluides, abordables et incitatifs possibles, pour éviter que la complexité des aides ne soit un obstacle à la mobilisation de tous.

Le plan de déploiement du programme SARÉ sur le TCO vise à ce que tous les ménages (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires) en demande d'information ou d'accompagnement sur le territoire soient pris en charge.

Le SARÉ (2021-2023) sera déployé sur les cinq communes du TCO (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu) et la collectivité s'impliquera dans tous les actes métiers figurant au guide des actes métiers du SARÉ :

- Acte A1 : information d'ordre générale : juridique, technique, financière et sociale ;
- Acte A2 : conseil personnalisé qui prend en compte les besoins et la situation du ménages ;
- Acte A3 : audits énergétiques et techniques (cet acte est pris en charge par la Région Réunion, via la SPL Horizon Réunion) ;
- Acte A4 : accompagnement des ménages, en logement individuel, pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (phase amont du chantier) ;
- Acte A4 bis : accompagnement des ménages, en logement individuel) dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux) ;
- Acte A5 : accompagnement complet des ménages, en logement individuel, pour une rénovation globale ;
- Acte C1 : sensibilisation, communication, animation des ménages du territoire à travers des ateliers ou évènements dédiés ;
- Acte C3 : sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.

Ainsi, suivant le guide des actes métiers du programme SARÉ l'objectif du TCO est de toucher environ **4 000 ménages sur les 3 ans**.



Le déploiement du programme est **effectif depuis le 1^{er} janvier 2021, et ce pour une durée de trois ans**.

En cas de succès, **une clause de revoyure est prévue en 2023** afin de rechercher des modalités de financement pour assurer la poursuite de ce programme.



La Région Réunion reversera au TCO, pour la réalisation du programme d'actions, une contribution prévisionnelle de **250 000 euros maximum sur 3 ans**, conformément aux modalités de calcul définies par la future convention.



Rappel : Les dispositifs du TCO en matière d'habitat

Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

► Le Guichet Unique des signalements d'habitat indigne

Le TCO centralise l'ensemble des signalements d'habitat indigne. Un diagnostic technique et social est réalisé permettant d'identifier la solution d'intervention adaptée : relogement, amélioration de l'habitat, dispositifs de Lutte contre l'Habitat Indigne. Les dossiers sont orientés vers les services concernés pour traitement.

► L'accompagnement des familles au relogement

Le TCO accompagne les familles identifiées par le PILHI en demande de relogement en logement social. Le TCO dispose d'un quota réservataire de 20% par opération de LLTS (Logements Locatifs très Sociaux) et de réhabilitation.

► Le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH)

Le TCO a créé en août 2021 un Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit d'accompagner et d'aider les familles identifiées par le PILHI vers un projet d'amélioration de l'habitat, incluant systématiquement des travaux de rénovation énergétique. Seront prioritaires, les familles non éligibles aux aides de droits communs (LBU, Département, Région). La mise en œuvre du fonds est prévue début 2022, avec les interventions de la régie intercommunale dédiée à la réalisation de petits travaux.

À noter : Un **contrat d'engagement contre le mal logement** avec la Fondation Abbé Pierre a été signé en avril 2021, dans l'objectif notamment de renforcer la lutte contre la précarité énergétique.

TCO soutient par ailleurs une **expérimentation d'Auto-Réhabilitation**, conduite par les Compagnons Bâisseurs, **sur la ville du Port**.

La demande de logement social

Depuis 2019, le TCO a mis en place son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) qui s'inscrit dans le volet gestion de la demande de logement social. Il répond à l'ambition de la [loi ALUR](#) de simplifier cet enregistrement, de mieux informer le demandeur, d'apporter plus de transparence et d'équité dans le processus d'instruction et de faire du territoire de la côte Ouest, l'échelon de référence pour la gestion de la demande et l'information des demandeurs. Ci-après, le contenu opérationnel de ce programme :

► L'organisation du service d'information et d'accueil

Le service d'information et d'accueil met en œuvre les actions nécessaires à la mise à disposition du public et des demandeurs de logement social des informations générales, ainsi que celles spécifiques au territoire intercommunal :

- Rendre plus lisibles pour les demandeurs les modalités d'accès à un logement social
- Offrir un service d'information de proximité
- Identifier les lieux d'accueil et leurs missions (information, enregistrement, suivi)
- Donner une information harmonisée entre les différents lieux d'accueil et d'enregistrement sur les conditions d'accès

► L'approche territorialisée du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur du TCO

Le principe directeur de la territorialisation réside dans une couverture optimale des trois fonctions (information, enregistrement et suivi), en s'appuyant en premier lieu, sur les lieux physiques pouvant les assurer, à savoir :

- Les mairies et les mairies annexes
- Les agences des bailleurs sociaux.

Les communes et les agences des bailleurs sont positionnées comme un maillon central permettant notamment d'assurer la bonne répartition territoriale des lieux d'accueil et donc la cohérence du service d'information et d'accueil à l'échelle intercommunale.

► Le service mutualisé avec les communes

Depuis décembre 2019, le TCO met à disposition des communes un outil privatif permettant une gestion partagée de l'information et de l'enregistrement. Cet outil est synchronisé avec le système national d'enregistrement. En parallèle de ce déploiement, une mise en réseau des gestionnaires en communes a été mise en œuvre. Le TCO pilote ce dispositif et assure la formation et l'assistance aux utilisateurs.

